

Conditions d'utilisation du Railbuyer Shop des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF SA) via Internet / Intranet (état au 1^{er} mai 2023).

1. Champ d'application et validité

- 1.1 Les présentes conditions d'utilisation règlent les relations entre le mandant et CFF SA en matière de participation au Rail Buyer Shop et d'utilisation de ce service pour la commande de vêtements de travail, de chaussures de sécurité, de biens de consommation et titres (billets) via Internet / Intranet.
- 1.2 Elles sont réputées acceptées au moment où le mandant remet à CFF SA le formulaire de commande Rail Buyer dûment signé.
- 1.3 CFF SA communique toute modification par écrit aux mandants autorisés.

2. Etendue des prestations

- 2.1 La commande peut être effectuée et traitée directement dans le système Rail Buyer. Elle n'est pas accessible aux tiers pendant son traitement. Une fois remise et confirmée par le mandant, elle ne peut plus être modifiée.
- 2.2 CFF SA, Finances, Gestion de la chaîne d'approvisionnement, Ventes.

3. Enregistrement

- 3.1 Le mandant contacte CFF SA et s'enregistre en indiquant les données requises dans le formulaire ad hoc.
- 3.2 Le mandant garantit l'exhaustivité et la véracité des données fournies. En cas de données inexactes, CFF SA peut interdire provisoirement ou définitivement au mandant d'utiliser le service Rail Buyer.
- 3.3 En cas de modification des données fournies lors de la demande d'enregistrement, le mandant est tenu de notifier ces changements par écrit à CFF SA.
- 3.4 Une fois enregistré, le mandant reçoit un nom d'utilisateur, ainsi qu'un mot de passe lui permettant de se connecter au Rail Buyer Shop de CFF SA. Il incombe au mandant de veiller à la confidentialité de ces données.

4. Assistance technique

- 4.1 Une assistance technique est fournie aux utilisateurs pendant les jours ouvrés, à savoir du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (CET).

5. Coûts

- 5.1 L'enregistrement permettant d'accéder au système Rail Buyer est gratuit pour les utilisateurs standard. Les coûts initiaux, les droits de licence et les éventuels frais de maintenance liés à l'utilisation des fonctions d'achat étendues du service Rail Buyer sont communiqués au mandant dans le Shop avant l'ouverture.
- 5.2 Le mandant assume les frais liés au matériel informatique et aux logiciels requis, ainsi que ceux liés au respect des obligations de coopération indispensables pour participer au système.

5.3 Conformément au ch. 5.2, le mandant supporte les coûts d'éventuels, changements et adaptations de son équipement informatique personnel en cas de modifications techniques de l'accès à Internet ou de la boutique en ligne Rail Buyer Shop opérées par CFF SA.

5.4 Les adaptations du système effectuées à la demande du mandant sont calculées et facturées aux coûts effectifs.

6. Panne du système

6.1 En principe, le système est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. CFF SA ne peut toutefois garantir le fonctionnement sans interruptions du système.

6.2 En cas de dérangement ou d'interruption du système de plus de trois jours, CFF SA garantit la transmission d'informations aux mandants autorisés et, le cas échéant, la mise à disposition d'une solution palliative pour passer les commandes.

7. Conditions d'utilisation

7.1 CFF SA décline toute responsabilité en cas de perte de données, d'erreurs de transfert, etc.

7.2 CFF SA se réserve le droit de modifier ou de supprimer le Rail Buyer Shop. Les mandants autorisés en sont préalablement avertis.

7.3 Il est interdit au mandant de permettre à un tiers non autorisé d'accéder au service Rail Buyer de CFF SA.

7.4 Les articles commandés sont livrés à l'adresse de livraison indiquée par le mandant.

7.5 Le mandant reçoit une facture pour chaque livraison / livraison échelonnée.

7.6 Les articles de fin de série sont livrés dans la limite des stocks disponibles. La livraison peut être partielle.

7.7 Les retouches (ourlets de pantalons, etc.) et la réalisation de tailles spéciales sont mis à la charge du mandant.

7.8 Les prix peuvent diverger des prix affichés dans le système Rail Buyer.

7.9 De manière générale, les articles sont livrés franco de port en Suisse. Un supplément est facturé au mandant pour les petites quantités et les livraisons express. Les articles ne sont pas livrés à l'étranger.

8. Protection des données

8.1 CFF SA prend des mesures appropriées pour assurer la confidentialité des commandes passées dans le Rail Buyer Shop (y compris les droits de propriété intellectuelle).

8.2 Elle traite les données et informations de manière confidentielle.

8.3 Elle peut conserver les données enregistrées au moins trois ans à compter du jour de la commande.

8.4 Elle a le droit d'évaluer les données anonymes des utilisateurs du Rail Buyer Shop.

8.5 Par ailleurs, les dispositions de CFF SA relatives à la protection des données (Privacy Policy) sur Internet s'appliquent.

9. Responsabilité

- 9.1 CFF SA décline toute responsabilité en cas de dommages résultant de l'utilisation d'Internet ou du Rail Buyer Shop. La responsabilité de CFF SA est notamment exclue en cas de panne du système ou de dommages subis par le mandant du fait de l'utilisation abusive d'internet (y compris virus) par un tiers.
- 9.2 Le mandant est responsable des dommages qui lui sont imputables, à moins qu'il ne prouve n'avoir commis aucune faute.
- 9.3 Le mandant veille à ce que la commande ne comprenne que les articles nécessaires, dans la quantité et la taille souhaitées. Les vêtements de taille et fabrication spéciales ne sont ni repris ni remboursés par CFF SA.

10. Echanges

- 10.1 Après entente préalable, le mandant a la possibilité d'échanger des articles en stock. Les frais d'expédition liés à la livraison et au retour sont à sa charge. Les articles utilisés, défectueux ou abîmés ne sont pas échangés.

11. Maintien du secret

- 11.1 Le mandant et CFF SA traitent de manière confidentielle tous les faits qui ne sont ni publics ni généralement accessibles. L'obligation légale d'informer est réservée.

12. Droit applicable et for

- 12.1 Au surplus, le droit suisse s'applique au présent contrat. L'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, conclue à Vienne le 11 avril 1980, est expressément exclue.
- 12.2 En cas de litiges, le for exclusif est Berne.